

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues. — Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, qui
est à Lyon, au 27, et grande rue Mercière,
32, au 2^e.
à PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY
et C^o, directeurs de l'Office-Correspon-
dant, rue des Filles-Saint-Thomas, 5,
place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction
doivent être adressés, francs de port,
à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du
journal.

Lyon, 6 novembre 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Conspiration de Bruxelles. — Affaire Mac Leod. — Désarmement
de notre flotte.

L'obscurité la plus complète règne encore sur le but de la conspiration qui vient d'émouvoir un moment les habitants de Bruxelles. Les opinions paraissent fort divisées, et, comme les conjurés n'ont fait aucune tentative, aucun mouvement, aucun acte, les idées les plus opposées se produisent avec une assurance que l'on n'a pas encore le droit de démentir d'une manière positive. Selon la majorité, la conspiration était toute orangiste et n'avait d'autre but que de rendre la Belgique à la Hollande, de briser ainsi le trône de Léopold, et de détruire ce qu'avait fait la révolution de septembre. Suivant d'autres personnes, cette tentative de restauration aurait été faite dans l'intérêt et sous les auspices du vieux Guillaume qui, après avoir abdiqué le trône de Hollande, regretterait les douceurs de la royauté et conspirerait non-seulement contre les Belges, mais encore contre son fils. Cette dernière version nous paraît dénuée de tout fondement, et nous ne comprenons pas qu'on ait pu un moment l'admettre sur la foi de quelques lettres particulières. Si Guillaume-le-Têtu a indisposé une partie de la nation hollandaise par la manière dont il a régi les finances, il faut reconnaître aussi qu'il a flâté long-temps la vanité d'une autre partie de la nation en la berçant de l'espoir de réunir de nouveau la Belgique à l'empire néerlandais. Guillaume I^{er}, en abdiquant le trône, a cédé beaucoup plus, ce nous semble, aux embarras financiers et à la lassitude qu'à l'impopularité. Mais faire réussir aujourd'hui une conspiration orangiste en Belgique serait un moyen impuissant pour remonter sur un trône qu'il a volontairement quitté. Réussit-il à détrôner son fils, sa double victoire même lui susciterait des embarras qui rendraient son administration plus difficile qu'elle n'était avant son abdication. Le cabinet français, tout misérable qu'il est, ne pourrait pas permettre une restauration en Belgique, et la guerre devrait éclater entre la France et la Hollande divisée d'opinion et en proie peut-être à des luttes civiles. Une conspiration dans l'intérêt du vieux roi serait donc, à notre avis, la plus grande de toutes les absurdités.

Si nous avons bien compris la portée de la conspiration toute bénigne qui se tramait en Belgique, c'est dans le triomphe obtenu par le parti catholique au mois d'avril dernier qu'il en faut chercher la source. A cette époque, le parti démocratique éprouva un rude échec ; le clergé et le sénat forcèrent le ministère à se retirer, et le parlement fut dissous parce que la chambre des députés soutenait le ministère contre le sénat. Cette victoire a grandi les espérances du parti orangiste ; à lui se sont ralliés les hommes qui ont dès le principe franchement adopté et favorisé la révolution de septembre, parce qu'ils y voyaient le triomphe du catholicisme sur le protestantisme, mais qui aujourd'hui, repoussés par la nation, aiment encore mieux être les membres d'une aristocratie puissante dans un état protestant, que d'être annihilés par la démocratie que leur dernière victoire n'empêche pas de grandir.

Chronique Théâtrale.

Vous connaissez tous cette vieille et éternelle histoire de jeune fille éprise subitement d'un violent amour pour quelque noble figure d'artiste, et jouant, d'un seul coup de dé, son honneur, sa réputation, son avenir, en se laissant enlever par son séducteur ; heurteuse et fière de tout le bonheur qu'elle donne et qu'elle croit éternel, tant il y a de jeunesse et de facultés aimantes dans un cœur de dix-sept ans. La jeune fille dont nous nous occupons est de noble famille ; elle aime, ou plutôt elle idolâtre un jeune peintre, et, quand elle vient dire à son père de consacrer son union avec M. de Savigny, le père inflexible chasse l'artiste et renferme dans son appartement la jeune fille éplorée, ce qui n'empêche pas les deux amants de se rejoindre et de trouver le moyen d'aller cacher à Paris leur amour et leur bonheur.

Nous sommes déjà en plein ménage coupable. L'amante, sauf quelques remords qui traversent son esprit comme un éclair, n'a rien perdu de la violence de son amour. L'amant, au contraire, est triste, plein de distractions et presque amoureux de la baronne d'Estanges, une baronne comme on en voit peu, de mauvais ton, d'un langage trivial et grossier, et qui fait elle-même des propositions de mariage au jeune peintre. Dès le second acte, la lutte s'engage donc entre les deux amants pour savoir comment ils se quitteront et quels seraient les moyens les plus convenables de réparer le passé. Vous comprenez que pour la jeune fille ce sera dès lors une longue larme en quatre actes, et pour le jeune homme un cruel ennui du présent et un amer regret du passé. Aussi rien ne marche-t-il dans ces quatre derniers actes ; la situation première ne fait pas un pas. On va, on vient, on se désolé, on se querelle, et les deux amants ne se détestent ni ne s'aiment davantage.

Cependant nous nous trompons : il y a, vers le troisième acte, un personnage mystérieux qui arrive sans bruit pour jouer le rôle du destin et pour dénouer cette intrigue qui menaçait de ne point finir, faute d'issue, et ce personnage c'est un anévrisme qui saisit la jeune fille au cœur. Cet anévrisme, c'est la morale de la pièce : toute jeune fille qui fuira la maison paternelle sera trahie invariablement par son séducteur, et si, par hasard, celui-ci consent, de guerre lasse, à l'épouser, il se dressera tout-à-coup pour la jeune fille un anévrisme subit et fatal qui la frappera, comme un mauvais génie, au moment où elle croira recouvrer l'honneur. Cette pièce s'appelle

— L'affaire Mac-Leod s'est terminée par un acquittement, et sous ce rapport disparaît tout sujet de guerre entre l'Angleterre et l'Amérique. Ce résultat d'une affaire qui a fait beaucoup trop de bruit, nous l'avions prévu et annoncé d'une manière positive. Assez d'autres causes peuvent amener entre ces deux pays une guerre fatale à l'un ou à l'autre, sans qu'ils aillent chercher dans la vie d'un homme ou dans la perte d'un navire le sujet d'une collision. Deux peuples de marchands ne se brouillent pas pour si peu ; trop d'intérêts sont engagés entre les deux pays pour que l'harmonie puisse être aussi facilement rompue. Quel jury, sachant bien le résultat que pouvait avoir sa décision sur le sort de son pays, eût osé rendre un verdict de culpabilité et donné le signal de la guerre ? Qui eût voulu prendre sur soi la responsabilité de tous les malheurs, de toutes les pertes qu'une rupture devait nécessairement entraîner ? Il n'y a rien d'absolu dans les relations de peuple à peuple ; tous les actes se pèsent ou se mesurent sur le degré des conséquences qu'ils doivent avoir pour tous. On doit voir avec plaisir que le jury américain ait compris la mission qu'il avait à remplir. Il y a encore à régler entre l'Angleterre et l'Amérique une question de frontières, question pendante depuis long-temps, mais qui sera facilement arrangée du jour où l'un des deux pays redoutera sérieusement la guerre. Et, en vérité, est-ce pour quelques milles de surface d'un territoire à peu près inhabité que deux nations peuvent rompre les relations qui unissent aujourd'hui l'ancienne colonie à l'ancienne métropole, ou plutôt les relations naturelles, indispensables, qui lient un peuple à un autre ? Nous ne le pensons pas. A notre avis, la question seule du Canada peut tôt ou tard amener une collision entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le Canada français se trouve aujourd'hui vis-à-vis de l'Angleterre dans la position où se trouvaient eux-mêmes les Etats-Unis quelques années avant la guerre de l'Indépendance. Entendons-nous. Comme les Etats-Unis, le Canada français désire sa séparation de la Grande-Bretagne, son affranchissement, son émancipation. Mais il n'a pas, comme eux, une force assez puissante pour l'obtenir d'une lutte où il serait réduit à ses propres ressources. C'est donc sur l'avenir ou sur l'intérêt des Etats-Unis qu'il doit compter pour obtenir sa séparation. Si la guerre éclatait en Europe et que l'Angleterre et la France fussent chacune d'un côté, il n'est pas douteux que quelques régiments français jetés dans le Canada ne pussent y opérer une utile diversion. Si la guerre éclatait par des événements imprévus entre l'Union américaine et le Royaume-Uni, sans nul doute encore les Américains soulèveraient facilement le Canada français. Dans le premier cas, le Canada deviendrait, pour quelque temps du moins, une colonie française ; dans le second, il ferait forcément partie de l'Union américaine. La réussite de la première combinaison dépendrait de la force du gouvernement français ; la seconde heurterait l'opinion de beaucoup de Canadiens qui verraient avec peine se fondre dans l'Union la nationalité française qu'ils ont maintenant sur les rives du Saint-Laurent. D'après cet exposé, on doit comprendre qu'il est difficile de prévoir et quand éclatera la guerre,

et quels résultats elle aura ; tout dépend du hasard des événements.

— Le cri poussé par toute la France, les réclamations de la presse ont trouvé le ministère sourd à l'expression d'une inquiétude trop bien motivée pour n'être pas réelle. Les hommes qui nous gouvernent semblent prendre à tâche de prouver qu'ils sont étrangers à toute opinion, à toute pensée nationale. Ni la vue de l'Angleterre promenant ses vaisseaux de ligne, ses frégates et ses vapeurs sur toutes les mers, explorant tous les fleuves, plantant son pavillon sur tous les flots qui surgissent des flots ; ni l'activité toujours croissante qui règne dans les arsenaux et sur les chantiers anglais ; ni la rivalité trop évidente qui pousse cette nation à nous exclure de nos possessions maritimes ; ni les événements dont de nouvelles complications semblent devoir hâter l'explosion n'ont pu déterminer le ministère Guizot à conserver une flotte imposante. Une partie de nos vaisseaux a été envoyée à Brest pour désarmer ; on congédie à Toulon tous les vieux marins, et dans quelques semaines nous n'aurons plus dans la Méditerranée que quatorze vaisseaux dont douze dans la rade de Toulon avec des équipages trop incomplets pour tenir la mer. Qu'un événement inattendu vienne à surgir, nous serons dans l'impossibilité de faire face aux nécessités du moment d'une manière immédiate et par conséquent fructueuse.

La rentrée de la France dans le concert européen, la lâche adhésion que notre cabinet a donnée à l'abaissement du pacha d'Egypte, notre allié, ont-elles donc si bien cimenté la paix qu'il n'y ait plus rien à redouter en Orient ? L'ambition de l'Angleterre, satisfaite sur un point, s'arrêtera-t-elle sur les autres ? Le sultan est-il si bien affermi sur son trône verrouillé que nous n'ayons plus qu'à le regarder tranquillement régner ? Les intrigues du palais sont-elles si impuissantes qu'elles ne soient plus capables d'amener de nouvelles complications ? Les Dardanelles sont-elles si bien fermées que nulle ambition n'ose songer à les franchir ? Le roi Othon est-il si solidement assis sur le trône grec que l'influence russe ne puisse en aucune façon troubler son repos, rejeter ce malheureux pays dans les agitations politiques et nous forcer de porter des forces de ce côté ? Le Portugal est-il si tranquille, l'influence anglaise s'y fait-elle si médiocrement sentir, qu'il n'y ait rien à redouter pour ce pays où l'Angleterre prétend régner en souveraine et qu'elle a choisi déjà pour son champ de bataille ? L'Espagne, que vient de nous aliéner la tentative de Christine à laquelle notre cabinet a misérablement prêté les mains, ne vaut-elle pas la peine que nous l'empêchions d'entrer plus complètement dans la politique anglaise ? Nos fautes mêmes ne nous imposent-elles aucune obligation de veiller à ce que d'un peuple allié on ne fasse pas un peuple ennemi ?

Les manœuvres de l'Angleterre contre notre colonie d'Afrique ont-elles donc cessé tout-à-coup ? Cette nation est-elle revenue si promptement à une amitié réelle, à une alliance si franche que nous n'ayons plus à surveiller les embauchements de Gibraltar, les expéditions de fusils et de poudre partis de ce port pour soutenir les Arabes nos ennemis ? Hélas ! non, la situation n'a pas changé ; elle est

L'Ecole des Jeunes Filles. Bien entendu qu'il reste une autre école à faire pour les jeunes filles douées d'une santé assez robuste pour être exemptes de cette cruelle maladie. Ce drame n'est donc point une école complète, et il reste une rude tâche à M^{lle} Mélanie Waldor si elle prétend faire intervenir les unes après les autres toutes les maladies comme dénouement et comme morale de ses pièces futures. Le public, lui qui aime les personnages forts et bien portants, a trouvé que cinq actes pour arriver à un anévrisme, c'était une route assez triste et assez maussade, et il a rudement sifflé les deux représentations de cet ouvrage, qui n'est arrivé jusqu'à la fin que grâce au jeu aimable, spirituel et élégant de M^{lle} Cossard. Elle y a fait preuve d'une sensibilité vraie, d'une grande pureté de diction et d'une tenue pleine de charme et de séduction. Certes, elle seule eût sauvé la pièce, si la pièce eût pu l'être.

Les Deux Couronnes sont une petite barquinade bien inoffensive, bien morale et fort peu nouvelle. C'est l'histoire de Richard Savage, ce jeune poète anglais adopté par un tailleur et que sa famille consent à reconnaître lorsque la gloire lui arrive ; mais lui préfère rester poète et homme du peuple plutôt que de se faire baron. Il refuse fièrement de reconnaître sa noble famille qui l'a délaissé et dédaigné lorsqu'il était pauvre et sans nom, et qui ne veut lui rendre sa fortune et ses titres que pour donner quelque lustre de plus à son blason.

M. Eugène Moreau a écrit ce petit acte correctement et l'a entremêlé de ces froides et peu dramatiques doléances à la Chatterton. C'est donc une pièce déjà cent fois faite en prose et en vers, et nous ne voyons pas trop quel mérite littéraire il y a à retourner de vieux habits.

Aussi le public, las de toute cette mièvrerie, de toutes ces larmes, de toutes ces déclamations jetées à profusion dans *L'Ecole des Jeunes Filles* et dans *Les Deux Couronnes*, a-t-il applaudi chaudement *les Femmes savantes* qu'on a eu le bon esprit de lui servir comme la satire amère et vivante de tant de fadeurs et de puérilités. Et cependant, comme vous pouvez le penser, *les Femmes savantes* sont écorchées vives par MM. les comédiens ordinaires du Grand-Théâtre ; mais au moins Molière était là, les soutenant de sa verve, de son vers incisif et mordant, de sa puissance comique.

Vraiment on ne saurait croire combien c'est une grande erreur que de dire qu'à Lyon le public n'aime point la comédie. Cependant, chaque fois qu'il se trouve en présence d'une œuvre de valeur

et d'acteurs intelligents, il écoute, il s'émue, il applaudit. Non, il n'est pas croyable qu'on fasse à tout jamais si bon marché qu'on le prétend de nos chefs-d'œuvre dramatiques, pour les sacrifier exclusivement au si bémol et à l'ut de poitrine du ténor, véritable veau d'or de notre époque, dont tout le mérite est dans les pousmons, et qui ne tend rien moins qu'à confisquer à son profit tout l'esprit, tout le bon sens, toute la poésie du théâtre en France.

Aux Célestins, M. Laferrère a à peine terminé le cours de ses représentations, que M^{lle} Albert nous revient avec son jeu bien maniéré, bien prétentieux, et neutralisant, par la passion de l'effort, d'excellentes qualités d'artiste qu'on ne peut lui contester. Quant à M. Laferrère, il porte avec lui le plus médiocre répertoire qui se puisse voir, et cela est fâcheux, car l'artiste reçoit en partie le contre-coup de la nullité de l'ouvrage qu'il joue. Cependant, malgré cela, ce jeune artiste trouve parfois l'occasion de se faire applaudir par la chaleur de sa diction et par le naturel de son jeu, témoin *le Neveu du Mercier* où il a obtenu du succès.

Si nous ne vous racontons pas l'histoire de ce neveu, c'est qu'elle est de celles qui vivent surtout de surprises, de déguisements, d'in-vraisemblances, et qu'on emploie presque la moitié des trois actes de ce drame à expliquer l'autre moitié. Le rôle de la pièce, qui a quelques velléités d'être original, est celui d'un aventurier qui conduit à la lisière tous les personnages. Il est comme le Solitaire de M. d'Arincourt, qui sait tout, voit tout, connaît tout, et qu'on ne peut quitter sans se dire : *Le diable d'homme !*

Le public des secondes et des troisièmes a beaucoup applaudi cette petite monnaie de Robert Macaire ; mais ni la pièce ni les acteurs n'ont eu un plus désopilant, un plus immense, un plus unanime succès que le domino noir de M^{lle} Legaigneur, si ce n'est l'habit de marquis de M. Célicourt.

Creusez-vous donc la tête pour avoir de l'esprit et du style au théâtre, quand on voit la coupe de tel ou tel vêtement exciter un rire aussi homérique !

Le ténor Arnaud a chanté deux fois le rôle de Mazaniello de *la Muette*, et malheureusement deux fois il y a complètement échoué. Cela tient à ce que ce ténor ne peut que difficilement chanter à demi-voix, et vous savez que la musique d'Auber demande surtout au chanteur de la grâce, de la légèreté, de l'esprit, qualités qui jusqu'à présent ne semblent guère familières à M. Arnaud ; ajoutez à cela qu'il ne sait pas encore composer un rôle et qu'il n'en saisit à

la même, avec toutes ses éventualités, avec tous ses dangers; nos ennemis sont les mêmes, mais enhardis par notre faiblesse, mais plus audacieux parce que nous montrons plus de complaisance. Rien n'a changé que nous-mêmes qui nous courbons devant les événements présents, et qui, en désarmant notre flotte, prouvons que nous nous courberons encore devant ceux que prépare l'avenir. Voilà quelle position fait à la France un malheureux cabinet qui se préoccupe avant tout de sa conservation, qui emploie tous les moyens pour faire triompher à l'intérieur sa politique tout à la fois corruptrice et persécutrice, qui poursuit avec acharnement les écrivains qu'il n'a pu corrompre, qui laisse torturer les prisonniers politiques par ses geôliers, qui sacrifie les intérêts matériels eux-mêmes à des dépenses qui doivent servir contre la liberté.

K.

Un banquet réformiste, composé de quatorze citoyens, a eu lieu dimanche 14 courant dans le village des Arcs, près Draguignan. Ce banquet aurait été un peu plus nombreux sans le mauvais temps.

L'autorité, en ayant eu avis, en a conçu des inquiétudes, et plusieurs brigades de gendarmerie sont arrivées inopinément aux Arcs.

Le lieutenant qui commandait a rendu deux citoyens qui devaient y assister responsables de tout incident fâcheux; il a en même temps exigé la liste des convives. Ces mesures auraient dû suffire au delà pour la sûreté de l'autorité; il n'en a pas été ainsi, et on a fait mander le maire et l'adjoint, qui assistait au banquet de Draguignan, pour donner de plus amples renseignements à M. le procureur du roi.

Les conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce sont convoqués pour le 10 décembre.

Les trois conseils sont saisis cette année de plusieurs questions, parmi lesquelles celle des sucres, qu'ils a déjà occupés, reviendra forcément et réclamera toute leur attention. En ce moment les colonies sont aux abois, et la fabrication du sucre indigène est en souffrance, parce que les prix sont tombés au-dessous de tout ce qu'on aurait pu imaginer. Chacun des trois conseils aura à envisager la question d'un point de vue spécial.

Il y a lieu de croire aussi que les conseils seront saisis de la question des prud'hommes. La création des prud'hommes de Paris, qui aura lieu prochainement, se fera conformément aux décrets de 1806 et 1809, notamment en ce qui concerne la composition des conseils et le mode d'élection de leurs membres. Toutefois, M. Cunin-Gridaine, considérant les développements et l'importance acquis à l'industrie depuis 1806 et 1809, et le terrain gagné depuis lors par les idées représentatives, juge nécessaire de refondre les deux décrets. Ce sera l'objet d'une loi, et le conseil des manufactures devra être appelé à exprimer son opinion à cet égard.

Il est aussi à présumer que les conseils seront invités à donner leur avis sur les négociations d'un traité de commerce avec la Belgique.

Beaucoup d'autres questions importantes donneront lieu à des vœux de la part des conseils. Celui de l'agriculture jugera sans doute à propos de demander le reboisement de nos montagnes, et l'industrie manufacturière n'est pas moins intéressée que l'agriculture à cette œuvre réparatrice. Le conseil de l'agriculture devra aussi réclamer l'établissement de canaux d'irrigation. La question des canaux d'irrigation se lie étroitement à une autre sur laquelle les conseils seront probablement consultés de nouveau, celle des bestiaux. Lorsque, par l'arrosage, nous aurons multiplié les prairies, la France pourra fournir à un prix modéré la viande nécessaire à l'alimentation publique. Cette nourriture, la plus substantielle de toutes, cessera d'être un objet de luxe.

Il serait à désirer encore que les conseils sollicitassent de l'administration des mesures actives au sujet des écoles spéciales. Puisque l'industrie devient de plus en plus le but de l'activité matérielle des populations, il convient que la jeu-

peine que quelques parties, ce qui, certes, ne suffit pas aux exigences d'une scène aussi importante que la nôtre. Le public heureusement l'a compris cette fois-ci, et, par des marques d'improbation, a prévenu ce chanteur de fraîche date qu'il eût au plus vite à enrichir son bagage de premier ténor, s'il voulait obtenir de légitimes et unanimes suffrages. Selon nous, un des plus grands défauts de ce chanteur, c'est l'absence presque totale de charme dans sa voix que quelques notes éclatantes et sonores ne rachètent que difficilement.

Nous ne savons ce que l'avenir réserve à M. Arnaud, mais momentanément les défauts chez lui l'emportent de beaucoup sur les qualités, et avec lui, il faut en convenir, il n'y a guère d'illusion théâtrale possible. On l'attendait impatiemment dans les *Huguenots*; une indisposition subite de sa part a fait changer le spectacle au moment où les bureaux allaient s'ouvrir. Nous souhaitons qu'il repare au plus tôt le rude échec qu'il a éprouvé dans la *Muette*.

Vous vous rappelez sans doute la belle voix de M. Flachet; pour l'instant il chante à Bordeaux avec quelque succès les rôles de bariton. Dernièrement il a chanté dans *Lucie* à côté de Rubini. On prétend que le lendemain seulement de la représentation il a appris avec stupeur que c'était avec le ténor du Théâtre-Italien qu'il avait eu l'honneur de chanter; seulement alors il a pu comprendre la fréquence des applaudissements accordés à l'illustre chanteur. Il fut mort de peur, sans doute, s'il eût su d'avance avoir à donner la réplique à Rubini.

Un journal de cette ville vient tout-à-coup et brutalement de revirer de bord au sujet de M. Laferrière. Nous ne savons ce qui a pu modifier, dans l'espace de quelques jours, l'opinion de cette feuille; mais il n'en est pas moins triste de voir ainsi jeter l'insulte à un jeune artiste de mérite, placé heureusement assez haut pour qu'elle ne puisse l'atteindre. Le public, d'ailleurs, a semblé faire bonne et prompt justice d'une pareille inconvenance, en applaudissant chaudement M. Laferrière dans le drame de *Pauvre Mère* qu'il joue avec sensibilité et entraînement. La salle était comble, et, il faut le dire, on a vainement cherché, durant le cours de la représentation, les dix acteurs supérieurs au jeune artiste du Vaudeville.

Au nom de l'art, Messieurs, un peu de dignité et de convenance, s'il vous plaît, dans l'appréciation que vous pouvez faire des artistes; autrement, c'est vouloir arrêter chez eux tout élan et les blesser cruellement au cœur. Réservez vos diatribes pour les saltimbanques de l'art; mais laissez au moins le véritable talent poursuivre tranquillement sa route.

nesse ait à sa portée des établissements où elle y façonne son esprit.

On lit dans le Réparateur :

Nous avons maintes fois réclamé contre les inexactitudes de la poste aux lettres et sa coupable incurie, pour ne rien dire de plus. Chaque jour il nous arrive des départements plainte sur plainte, réclamation sur réclamation. Nous avons dit bien souvent que l'inexactitude ne vient pas de nos bureaux, et que les envois se font très-soigneusement. A qui donc la faute? D'où partent les ordres? Il est sûr qu'en même temps certaines feuilles arrivent à leur adresse avec une édifiante ponctualité. Non-seulement nous ne cesserons de nous plaindre, comme c'est notre droit, mais encore, s'il le faut, nous irons plus loin, et on verra peut-être sur qui doit peser la responsabilité d'une mesure qui nous porte le plus grave préjudice.

Chronique.

LYON.

Avant-hier, à midi précis, a eu lieu dans la grande salle de la faculté des sciences la séance solennelle de rentrée des facultés de théologie, des sciences et des lettres et de l'école de médecine et de pharmacie.

M. le préfet et M. le maire étaient présents. A midi, la séance a été ouverte par un discours de M. le recteur de l'académie. MM. l'abbé Pavy, Tabureau, Reynaud et Senac ont ensuite successivement pris la parole.

La séance s'est terminée par la distribution des prix aux élèves de l'école de médecine et de pharmacie.

— M. Libri, membre de l'Académie des Sciences, est toujours à Lyon; ce savant s'occupe de faire l'inventaire des manuscrits conservés dans la riche bibliothèque de Lyon, travail qui lui a été confié par M. Villemain.

MM. Libri et Ravaisson ont déjà rédigé le catalogue complet de quelques-unes des riches collections qu'ils étaient chargés d'explorer; les travaux du même genre confiés aux bibliothécaires des villes, aux professeurs de l'Université, à des élèves de l'école de Chartres, doivent être promptement terminés.

— Il existe, dit un journal, une coutume journalière et très-répandue, quoique peu saine et surtout fort peu propre. MM. les employés dans les bureaux d'octroi ont l'habitude de souffler à l'aide de tubes pour forcer l'introduction de l'air dans les pièces de liquides dont ils veulent extraire un échantillon. Ce gaz déjà respiré, même par les poumons les plus sains, est dans tous les cas toxique, et à plus forte raison lorsqu'il provient d'individus entachés d'une maladie secrète ou de toute autre maladie contagieuse. Ne serait-il pas possible à ces employés de se servir d'un soufflet qui remplirait le même usage et n'aurait pas les mêmes inconvénients? Nous pensons que signaler cet abus suffira seul pour le faire disparaître.

— A la nouvelle des dernières inondations qui ont affligé la vallée du Rhône, le gouvernement a pris toutes les mesures que commandait l'urgence, et M. l'inspecteur-général des ponts-et-chaussées Kermarquant a reçu de M. le ministre des travaux publics l'ordre de se transporter immédiatement sur les lieux, avec mission de parcourir la vallée du Rhône, d'inspecter toutes les portions du territoire où les désastres se sont produits, d'arrêter sur place toutes les dispositions propres à contenir, s'il est possible, les ravages du fleuve, et surtout d'essayer de remonter au principe de tant de malheurs et d'indiquer le système dans lequel il faudra définitivement entrer pour conjurer le fléau qui désole cette région de la France avec une opiniâtreté dont le passé ne fournit aucun exemple.

Le gouvernement a détaché des chefs-lieux des 8^e et 9^e divisions militaires des troupes qui seront immédiatement employées aux travaux.

— Jeudi, un ouvrier maçon est tombé du haut d'une maison en construction rue des Prêtres. Il a été emporté à l'hôpital dans un tel état de mutilation, que l'on désespère de le sauver.

— Hier matin, 5 du courant, une femme est tombée de sa hauteur sur le pavé dans la rue Saint-Georges; elle a eu la cuisse cassée.

— MM. les ingénieurs des ponts et chaussées remplacent en ce moment le bitume du trottoir du quai Tilsitt par un carrelage formé de briques posées de champ sur un lit de mortier. Nous ne savons quels avantages présentera cet essai; mais on doit y applaudir, parce qu'il fournira un terme de comparaison utile pour juger de la valeur des trottoirs en asphalte.

— Parmi les citoyens récemment arrêtés sous la prévention d'association secrète, trois viennent d'être mis en liberté sous caution. Ce sont MM. J..., de Saint-Chamond, C..., de Givors, et B..., de Millery. Deux autres prévenus dans la même affaire ont été mis hors de cause.

— C'est lundi prochain 8 novembre, à neuf heures du matin, qu'aura lieu la rentrée des classes de l'école des beaux-arts pour l'année scolaire 1841-1842.

Ces classes sont les suivantes : Peinture pour la figure, dessin d'après le modèle vivant; professeur, M. Bonnesfond, directeur de l'école. Dessin d'après la bosse, M. Genod. Principes, 1^{re} et 2^e divisions, MM. Blanchard et Rey. Architecture, ornement, M. Chenavard. Peinture pour la fleur, M. Thierriat. Composition applicable aux manufactures, M. Duffet. Sculpture pour la figure et l'ornement, étude du modèle vivant, M. de Ruolz. Gravure en taille-douce, M. Vibert. Anatomie appliquée aux beaux-arts, M. Jourdan. Géométrie descriptive, perspective, stéréotypie, etc., M. Girardon.

Les élèves de l'école qui désireraient continuer leurs études de dessin devront en faire immédiatement la déclaration au directeur. Passé le 15 novembre, ceux des anciens élèves qui n'auraient pas reparu seront considérés comme ayant abandonné l'école et aussitôt remplacés par un pareil nombre d'élèves pris parmi les candidats inscrits.

— La publicité locale s'est entretenue d'un projet de travaux publics soumis par M. le maire de la Guillotière au

conseil municipal de cette ville et dont la réalisation nécessiterait un emprunt.

Suivant une communication qui nous est faite par M. le maire de la Guillotière, ce projet consisterait à hâter, par un concours pécuniaire, la confection du boulevard d'enceinte déjà arrêté par le gouvernement; à élever au niveau du cours Morand quatre grandes voies de communication de l'est à l'ouest, savoir : le cours des Charpennes, le cours Lafayette, le chemin du Sacré-Cœur et le chemin des Trois-Pierres et de Béchevelin; et cinq grandes voies du nord au midi, telles que la rue Sainte-Elisabeth, l'avenue de Vendôme, l'avenue de Saxe et de Noailles, le cours Bourbon et le quai projeté entre le pont Lafayette et le pont de la Guillotière.

Le plan général de ces travaux nous paraît très-bien conçu; il mérite l'attention et l'appui de la publicité. Nous croyons que l'acceptation par le conseil municipal de la Guillotière du projet du premier magistrat de cette ville serait d'une importance immense pour sa prospérité et pour son avenir. Au reste, la grande inondation de 1840 et les deux crues qui, il y a quelques jours, ont failli, en élevant les eaux du Rhône à une prodigieuse hauteur, renouveler les terribles désastres de l'année dernière, en démontrent évidemment l'urgence nécessaire.

Assurément la Guillotière est en position d'exécuter ces grands et utiles travaux, car ses finances ne sont point obérées, et, en les engageant dans une entreprise qui décuplera certainement la fortune publique et les recettes du budget municipal, elle fera une excellente spéculation. Mais qu'elle se garde d'en sacrifier les fruits à des traités scandaleux; elle y perdrait sa fortune, et ses magistrats la considération et l'estime publiques.

— Nous avons exprimé, il y a quelque temps, des craintes sur la solidité du pont de la Mulatière et sur les dangers dont cette voie de communication semblait menacer le public.

Nous lisons ce qui suit dans nos deux journaux ministériels : « M. le préfet, pour rassurer ses concitoyens, a dû provoquer une visite d'ingénieurs. Cette visite, faite par MM. Mondot de Lagorae, Garella et Gervoy, a eu pour résultat de constater qu'il n'existe aucune solidarité entre le pont et la pile ruinée en 1840, et que cette pile peut s'écrouler sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le pont.

» La charpente et le système de suspension, quoique dans un état de conservation très-médiocre, présentent cependant, à raison de l'excès de leurs dimensions, une solidité bien au-dessus de celle que les calculs indiquent pour la résistance. Les chevalets qui supportent les câbles n'ont pas éprouvé de déviation.

» Les craintes manifestées demeurent donc sans aucun fondement.

L'opinion des ingénieurs mérite toute confiance, et nous nous hâtons de l'enregistrer dans l'intérêt de la sécurité publique. Mais nous ferons remarquer que si les craintes dont nous avons dû nous rendre les organes sont sans fondement réel, elles se trouvent du moins justifiées par l'état de très-médiocre conservation de la charpente et du système de suspension. Cet état constitue toujours vis-à-vis du public une faute grave de la part de l'autorité, et il est de son devoir de la réparer.

Paris, le 4 novembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère ne se dissimule pas que des discussions très-animées signaleront les premières séances de la chambre; il sait que, sur la politique intérieure comme sur la politique extérieure, il aura à soutenir une lutte très-vive, et à l'occasion de laquelle se présenteront plusieurs questions de cabinet. M. Guizot est décidé à aborder ces questions avec résolution et à mettre la chambre en demeure de se prononcer pour ou contre lui. Si la majorité vient à lui, M. Guizot se regardera comme sauvé, et il traversera le plus rapidement possible la session, pour arriver ensuite à des élections nouvelles, sur le résultat desquelles il compte beaucoup. Si, au contraire, sur une des questions qui seront soulevées, celle du recensement, par exemple, la majorité lui donnait tort et se séparait de lui, M. Guizot aurait recours immédiatement à la dissolution de la chambre. Le roi, à ce qu'on assure, s'est engagé vis-à-vis de lui à signer une ordonnance de dissolution si, dès le principe, M. Guizot ne parvenait pas à se rendre maître de la majorité.

— La question des incompatibilités parlementaire vient de reprendre, avec plus d'à-propos que jamais, sa place dans les discussions de la presse. Il est aujourd'hui certain que cette question sera portée à la tribune de la chambre, et comme cette année messieurs de la gauche ralliée n'auront plus à craindre de contrarier M. Thiers qui, lui-même, se montre favorable à ce commencement de réforme, il est très-possible que cet essai d'amélioration réussisse. Les radicaux se rallieront sans aucune difficulté à toutes les propositions qui pourront être faites à ce sujet, bien que le système des incompatibilités soit contraire au principe de liberté électorale qui seul devrait prévaloir.

Le *National* explique aujourd'hui pourquoi, dans cette question, le parti dont il est le principal organe se prononcerait pour l'exclusion d'un certain nombre de fonctionnaires publics.

« Sous un régime franchement national, dit-il, où les places comme la députation sont issues de la volonté populaire, l'incompatibilité conduirait à l'absurde. Aujourd'hui qu'un antagonisme permanent existe entre le corps électif et la puissance exécutive, c'est une obligation pressante, indispensable, que de porter un remède sérieux à ces scandales où la moralité des députés n'est pas moins compromise que la dignité du pouvoir. »

— Les journaux de Bruxelles, qui nous arrivent à quatre heures, ne nous apportent aucun détail nouveau sur la découverte de la conspiration orangiste. L'autorité a continué ses investigations dans les faubourgs et dans la ville; mais ces investigations n'ont amené aucun résultat important.

On a fait au café 80 40, puis 80 45. C'est à ce dernier prix que la rente a ouvert au parquet.

Après l'ouverture, il y a eu une légère baisse; on a fait 80 35, mais la rente n'a pas tardé à se relever et la hausse s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse. La rente est montée à 80 60; elle a fermé au parquet à 80 55. A quatre heures, elle était demandée à 80 57 1/2.

Cinq 0/0, 115 90.—Quatre et demi 0/0, 000 00.—Quatre 0/0, 00 00.—Trois 0/0, 80 30.—Banque, 3340 00.—Obligations de Paris, 1300 00.—Naples, 106 00.—Deite active d'Espagne, 22 1/8.—Etats-Romains, 104 1/2.—Cinq 0/0 belge, 101 3/4.—Trois 0/0 belge, 00 00.—Banque belge, 760 00.—Caisse Laillie, 1040 00, 5070 00.—Emprunt de 1841, 81 45.

On lit dans le National :

Tous les moyens sont mis en usage pour emporter l'élection de M. Hébert à Pont-Audemer. Ce serait un grave échec et un mauvais exemple, si l'homme que la confiance de MM. Guizot et Martin (du Nord) a appelé à la tête du parquet de Paris, avec mission de faire une guerre d'extermination à la presse, n'était pas réel. Les années précédentes, c'étaient des promesses de tout genre; mais il y a eu bien des mécomptes : ce procédé est d'ailleurs un peu usé. On a recours à l'intimidation; on ne se figure pas les moyens qu'on emploie pour agir sur l'esprit crédule des électeurs.

Lors de la dernière élection, nous assure-t-on, M. Hébert avait pris, devant les électeurs réunis, l'engagement d'honneur de ne pas accepter de nouvelles faveurs pendant la durée de son mandat. Le nouveau procureur-général à la cour royale de Paris paraît en avoir tout-à-fait perdu le souvenir. Il y a malheureusement tant d'exemples de ce genre de manque de foi, qu'ils passent aujourd'hui presque inaperçus.

Les électeurs indépendants continuent de porter leurs suffrages sur M. Legendre. La France verrait avec satisfaction reparaitre dans nos assemblées législatives cet honorable citoyen, qui a déjà donné dans la chambre des députés des preuves de son abnégation personnelle et de son dévouement à la chose publique.

Le ministère a fixé la ville d'Orléans pour résidence au général O'Donnell et aux autres officiers supérieurs qui ont le plus marqué dans les derniers événements d'Espagne. Les officiers subalternes, les sous-officiers et soldats, ainsi que les réfugiés appartenant à la classe civile, sont dirigés sur quarante départements du centre au nombre desquels figurent l'Ain, le Jura et la Saône-et-Loire.

La Seine est encore grossie depuis quelques jours. Lundi, à midi, ses eaux montaient exactement à 4 mètres (12 pieds) au-dessus du niveau des plus basses eaux, celles de 1719. Non-seulement le fleuve déborde sur tous les ports, mais encore dans les plaines qui sont au-dessus et au-dessous de Paris, notamment celles d'Issy et de Bezons. Les eaux jaunâtres et fangeuses charrient toute espèce de débris végétaux.

Le tirage des jurés pour les prochaines assises de Maine-et-Loire devait avoir lieu le 30 octobre, mais le tirage n'a pas été fait. Nous lisons à ce sujet dans le *Précurseur de l'Ouest* :

Le tirage du jury de la prochaine session n'a point encore eu lieu; de toutes parts nous venions des réflexions que provoque cette dérogation à tous les précédents judiciaires.

A cette prochaine session d'assises est portée, comme on le sait, l'affaire de M. Ledru-Rollin, ou, plus exactement, la question de droit constitutionnel que soulèvent les étranges poursuites provoquées par la cour royale d'Angers, à l'occasion des élections de la Sarthe.

Or, en cette affaire, tout devait être extraordinaire.

Ici, en effet, ce n'est pas le ministère public, c'est la cour qui prend l'initiative des poursuites; ce n'est pas devant la juridiction désignée par la loi que le débat est porté, c'est, par exception encore, devant d'autres jurés, d'autres magistrats que ceux qui devaient en connaître. Le procureur-général chargé de soutenir un procès auquel certaines passions attachent une si vive importance ne sera pas celui qui devait s'y croire appelé; un successeur lui est imposé, et les meneurs avouent sans réserve quelles craintes et quelles espérances ont inspirées ce changement. Enfin, contrairement à toutes les habitudes, le tirage du jury est retardé, sans qu'on semble se préoccuper des conséquences fâcheuses à plus d'un titre qu'entraîne cette dérogation nouvelle aux formes habituelles.

Entendons-nous. Judaïquement interprétée, la loi n'est pas violée; à la rigueur, il suffit que dix jours séparent le tirage du jour de l'ouverture de la session.

Mais jusqu'à ce jour il est sans exemple que le tirage du jury ait été ainsi reculé à la dernière heure.

La cour avait compris sans doute que le respect des droits de la défense et les égards dus aux citoyens appelés aux fonctions de jurés conseillaient de laisser beaucoup plus d'intervalle entre le tirage et la session.

A quel titre donc l'affaire Ledru-Rollin est-elle l'objet d'une mesure aussi fâcheuse qu'inhabituelle?

Pour se l'expliquer, faudra-t-il dire qu'après avoir fait au jury de la Sarthe l'injure de le croire incapable de rendre loyale et impartiale justice, on ferait au jury de Maine-et-Loire celle de le croire accessible à la captation? La justice et le succès de poursuites dont on a pris l'initiative inspireraient donc désormais une bien frêle confiance.

Mais, alors, que devrait penser le jury de Maine-et-Loire de l'outrageante précaution à laquelle on aurait recours à son égard? Quel droit n'aurait pas le pays de s'indigner d'une mesure qui ravalerait l'action de la justice sociale aux mesquines proportions d'une intrigue de coterie?

On lit dans le Commerce :

Nos dernières correspondances de l'Algérie mentionnaient les récents succès obtenus par le général Négrier dans la province de Constantine. Un rapport de ce général au ministre de la guerre, daté du 14 octobre, donne le détail de ses dernières opérations.

« Monsieur le maréchal,

« D'après mes ordres, et dans le but de châtier la tribu d'Aïssa, à l'est du camp d'El-Arrouch, le lieutenant-colonel Buttafoco partit d'El-Arrouch le 28 septembre, à sept heures du soir, avec le bataillon des tirailleurs de Constantine, 250 hommes du 22^e de ligne et un escadron du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique. Il arriva le lendemain au point du jour sur le terrain des gens qu'il avait mission de châtier, et ne quitta le pays que lorsque le but de son expédition eut été complètement atteint.

« Bien que les Kabyles, prévenus du mouvement de mes troupes, eussent eu le temps de se mettre sur la défensive, ils n'en perdirent pas moins de cinquante-cinq à soixante hommes tués par nos soldats. On leur enleva une trentaine de tentes, on brûla leurs gourbis, et la colonne ramena au camp un troupeau de 480 têtes de bétail.

« Les troupes que commandait dans cette sortie M. le lieutenant-colonel Buttafoco ont parfaitement fait leur devoir. Elles ont sup-

porté avec courage les fatigues d'une longue et pénible marche, qui a duré vingt heures, sans repos et par une forte chaleur, les soldats n'ayant point d'eau et étant presque constamment sous le feu des Kabyles embusqués au milieu de rochers inaccessibles.

« Le commandant de la colonne, M. le lieutenant-colonel Buttafoco, mérite que je vous le signale pour la manière dont il s'est acquitté de la mission que je lui avais confiée. Dans le rapport que m'a adressé cet officier supérieur, il se loue beaucoup du zèle qu'ont montré les officiers placés sous ses ordres, et en particulier M. le commandant Tremblay, du 3^e chasseurs, et M. le capitaine Thomas, commandant le bataillon des tirailleurs de Constantine.

« Tous les rapports que je reçois des commandants de camp et des chefs indigènes s'accordent à dire que le châtiement que je viens d'infliger, à quelques jours d'intervalle, aux Kabyles des Ouled-il-Adj et des Aïssa, a produit le meilleur résultat. Tout est rentré dans l'ordre au milieu des tribus les plus remuantes, et je ne pense pas que les Kabyles du Sahel soient disposés à nous donner de longtemps l'occasion de réprimer le pillage et les assassinats.

« Au moment même où je faisais diriger une colonne contre les Kabyles d'Aïssa, j'appris que l'ex-bey Achmet, qui, depuis la prise de Constantine, s'était retiré dans les monts Aurès, était venu camper avec 500 spahis du désert à environ 25 lieues d'ici, dans la plaine de Taga, au pied des Djebel-Mestaouach. Les forces qu'il pouvait réunir autour de lui s'élevaient à un millier de cavaliers et à quelques centaines de fantassins descendus des montagnes. En conséquence, j'ai quitté Constantine, le 2 de ce mois, avec ma colonne mobile, pour aller le combattre. J'ai campé le 4 au pied du Nif-Enser, et le même jour, à sept heures du soir, j'ai dirigé sur Achmet 500 hommes d'élite, dont moitié montés sur des mulets de réquisition, et 120 chasseurs du 3^e régiment. 500 cavaliers vinrent des tribus m'offrir leurs services et suivirent nos troupes.

« Cette petite colonne, que j'avais mise sous les ordres de M. Bérenger, lieutenant-colonel du 3^e chasseurs, fit, dans la nuit du 4 et la matinée du lendemain, quinze lieues avant de se trouver en vue des points occupés par l'ennemi. L'ex-bey malheureusement avait été prévenu de notre mouvement, et il avait eu le temps de décamper. Nous ne pûmes atteindre que ceux de ses gens qui mirent le moins de promptitude dans leur fuite; cinq d'entre eux tombèrent sous le sabre de nos chasseurs, et une douzaine d'autres furent tués ou blessés par la fusillade de l'infanterie. Le lieutenant-colonel Bérenger rentra au camp le 7 au matin.

« Vouant profiter de la sortie des troupes pour activer la rentrée des contributions de la province, j'établis mon camp, dans la journée du 9, sur l'Oued-Sesquia, au pied du Guerion et des montagnes habitées par les Seguia. Cette tribu, dont une partie a servi les intérêts d'Achmet, recèle les plus hardis voleurs du pays. Les Seguia regardent leurs montagnes comme infranchissables, parce que jamais les Turcs n'ont osé les y attaquer du temps de leur domination. C'est pour cette raison sans doute qu'ils répondirent à l'ordre que je leur donnai de venir auprès de moi payer leurs contributions en des termes d'une telle insolence, qu'il me fallut à l'instant même en tirer une vengeance éclatante.

« Dans la nuit du 10 au 11, je fis marcher sur eux trois petites colonnes qui, ayant cerné les douars les plus récalcitrants, tuèrent une centaine d'hommes et en blessèrent un nombre beaucoup plus considérable. Les troupes ne rentrèrent au camp que lorsqu'ils eurent enlevé aux Seguia de 4 à 5,000 têtes de bétail, une grande quantité de tentes, des tapis, des armes, quelques chevaux et mulets et une centaine d'ânes.

« Une partie de la colonne mobile est rentrée le 12 à Constantine, y amenant le troupeau pris à l'ennemi. J'y suis arrivé moi-même avec le reste des troupes dans la journée du 13.

« Nos pertes, dans les trois affaires qui font l'objet de ce rapport, ont été très-faibles, en raison de celles éprouvées par l'ennemi.

« Nous avons eu 9 soldats tués, dont 7 du bataillon turc, et 28 blessés, dont 3 officiers.

« L'ex-bey Achmet est aujourd'hui à plus de 60 lieues de Constantine. Les portions de tribus qu'il avait gagnées l'ont abandonné. Il ne lui reste qu'une cinquantaine de cavaliers qui composent toute sa maison. Vingt de ses spahis ont déserté et se sont retirés chez les tribus qui nous sont soumises. Huit d'entre eux sont venus remettre leurs armes entre mes mains. En fuyant devant nos armes, Achmet a ruiné complètement son parti; il lui sera désormais bien difficile de se relever.

« Je suis on ne peut plus satisfait de la conduite des troupes pendant les dernières sorties qu'elles viennent de faire avec moi. Elles ont été admirables de courage, d'élan, de résignation, supportant sans la moindre plainte des fatigues excessives, inséparables de la longueur des marches qu'elles sont obligées de faire, souvent pendant la nuit. Dans tous les combats qui ont eu lieu dans les montagnes, c'est presque toujours à la baïonnette que nos soldats ont abordé l'ennemi et l'ont fait tomber sous leurs coups. Vous verrez, d'après ce rapport, monsieur le maréchal, que les troupes de la province de Constantine ne sont point inactives. Dans l'espace de 28 jours, les mêmes soldats ont combattu quatre fois aux limites opposées de la province, dans le Sahel et au pied des monts Aurès, suppléant au nombre par la rapidité des marches et leur grande énergie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Le général commandant supérieur de la province de Constantine, NÉGRIER. »

Voici ce que dit le *Constitutionnel* à propos du projet de porter M. Dufaure à la présidence de la chambre des députés :

Il paraît certain que toutes les ouvertures qui ont été faites à M. Dufaure, au sujet de la présidence de la chambre des députés, ont été sans succès. M. Dufaure, dit-on, ne veut point accepter le fauteuil comme un asile contre la discussion; il ne veut pas non plus le recevoir comme un présent du ministère. Si, une fois devenu président, il gardait le silence, il semblerait avoir cherché le moyen d'échapper aux engagements politiques qu'il a pris à la tribune. S'il descendait du bureau pour prendre la parole, la gravité d'une telle démarche donnerait peut-être à ses discours plus de portée qu'il ne voudrait. M. Dufaure refuse donc avec raison de paraître manquer de courage, de modération ou de reconnaissance.

L'ambassade de France en Autriche est ainsi composée : ambassadeur, M. le comte de Flahaut; premier secrétaire, M. Eugène Périer; second secrétaire, M. le comte de Marescalchi, par intérim; attaché payé, M. le comte de Reculot.

M. le comte de Celles, conseiller-d'état, ancien préfet sous l'Empire et beau-frère de M. le maréchal comte Gérard, est mort la nuit dernière à la suite d'une courte maladie.

L'incendie de ce vaste monument, si cher aux souvenirs de la nation anglaise, qu'on appelait la Tour de Londres, a jeté la consternation dans la capitale de l'Angleterre. Plus de 200,000 fusils et une quantité innombrable d'armes de toute espèce, de trophées, de curiosités, sont devenus la proie des flammes. On évalue la perte à plus de vingt-cinq millions de francs.

Depuis plusieurs années, une espèce de fatalité semble s'être attachée aux plus anciennes et aux plus précieuses reliques de l'his-

toire d'Angleterre. Le feu a détruit successivement la vieille chapelle de Saint-Etienne, où siégeait depuis si long-temps le parlement, puis ce curieux et bizarre monument qui servait de Bourse et où circulait presque tout l'argent du globe. Il a été s'attaquer ensuite au foyer de la puissance britannique, il a pénétré dans les bassins de Portsmouth où il est allé dévorer le pavillon de Nelson. Aujourd'hui, c'est le seul trophée militaire de la Grande-Bretagne qui devient la proie du feu. Ces sinistres multipliés semblent faire naître dans la nation de tristes pressentiments.

L'article 1^{er} du traité conclu le 29 octobre 1840 entre la France et la confédération Argentine, et dont les ratifications ont été échangées à Paris le 15 octobre 1841, a reçu son exécution au moyen de l'arrangement suivant :

« Les soussignés, membres de la commission d'arbitrage créée en exécution de la convention du 29 octobre 1840 entre la France et la confédération Argentine,

« Sont convenus de ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Le gouvernement de la confédération Argentine mettra à la disposition du chargé d'affaires de France à Buenos-Ayres la somme de 133,725 piastres fortes, moyennant quoi l'article 1^{er} de la convention du 29 octobre 1840 aura reçu son exécution.

« Art. 2. Le paiement de la somme ci-dessus mentionnée aura lieu comme suit, savoir :

« 25,000 piastres fortes le 1^{er} juin 1841, avec les intérêts d'un mois, calculés à raison de 12 0/0 par an;

« Les 133,725 piastres fortes restant à payer, par termes mensuels de 4,000 piastres fortes, à partir du 1^{er} juin 1841, époque à laquelle aura lieu le versement du premier terme.

« Au montant de chacun des termes mensuels de 4,000 piastres fortes seront ajoutés les intérêts à 12 0/0 par an, tant du terme échu que des termes à échoir. Ces intérêts seront calculés à partir du 1^{er} mai 1841.

« Art. 3. Le gouvernement argentin conservera la faculté d'anticiper sur les termes de paiement fixés par la présente convention, avec déduction des intérêts correspondants des sommes ainsi payées par avance, mais sans rien changer aux échéances mensuelles qui devront se suivre sans aucune interruption et de manière à rapprocher seulement l'époque du parfait acquittement de la somme totale.

« Buenos-Ayres, le 26 avril 1841.

CH. LEBEVRE DE BÉCOURT, ALPH. PELLION, PENAUD, THOMAS GUIDO, EDW. LAHITTE, FRANCISCO CASIANO DE BELAUSSEGUI.

Le paiement des premiers termes stipulés par l'article 2 a été effectué entre les mains de M. le chargé d'affaires du roi.

(Moniteur.)

Nouvelles Diverses.

Venise a été partiellement inondée par la mer dans le mois d'octobre. Voici les détails que donne la *Gazette privilégiée* :

« Pendant toute la nuit, un vent désastreux souffla du sud-est, les flots de la mer se soulevaient en mugissant et les mâts des vaisseaux semblaient gémir sous l'effort de la tempête. Au lever du soleil, le jour suivant 6 octobre, les ondes de la lagune prirent une couleur vert foncé; sillonnées de montagnes blanches d'écume amoncelées les unes sur les autres, elles s'avancèrent rapidement vers la plage. Les barques se heurtaient entre elles; tantôt la lame semblait les ramener à terre; tantôt, se retirant tout-à-coup, elle les emportait plus loin qu'elles n'étaient auparavant. Le ciel était couvert de nuages morcelés et sombres. Venise, vue du quai des Esclavons, présentait un de ces rares aspects qui, reproduits sur la toile, font accuser le jugement ou l'imagination de l'artiste.

« A neuf heures, la mer commençait déjà d'envahir le sol de Venise. Dans les canaux intérieurs, l'eau dépassait les bords et se répandait dans les rues et sur la Piazzetta; les vagues de la lagune caressaient déjà le piedestal des colonnes de Toderà et de Marco. Bientôt la place de Saint-Marc s'est changée en un lac, et déjà le bruit courait de bouche en bouche qu'on pouvait en faire le tour en bateau. Je ne perdis pas un moment pour jouir de ce spectacle enchanteur et nouveau pour tout le monde, car de tels envahissements de la mer ont lieu, pour l'ordinaire, dans les seuls mois d'hiver, avec des vents furieux et un ciel couvert de nuages.

« Monté sur une barque légère, je quittai le quai des Esclavons, et j'entrai sur la Piazzetta en passant au milieu des colonnes et rasant le seuil de la merveilleuse basilique; je parcourus d'un bout à l'autre, à la rame, la vaste place de Saint-Marc, devenue l'asile de cent barques pleines d'une foule joyeuse qui, par ses cris et ses battements de mains, célébrait ce plaisir inaccoutumé. A une heure après midi, les eaux chassées dans leurs limites laissaient dans cette ville des traces qui ne sont pas indignes de souvenir; le golfe de l'Adriatique était venu embrasser son épouse. »

MAIRIE DE LA CROIX-ROUSSE.

Enquête administrative au sujet de l'acquisition de la propriété Rousset, destinée à l'établissement définitif de la mairie, et plus tard à la construction d'un Hôtel-de-Ville.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse, vu la lettre qui nous a été adressée, le 29 octobre dernier, par M. le préfet du département du Rhône ;

Vu l'instruction ministérielle du 20 août 1825 concernant les informations auxquelles il doit être procédé en cas d'acquisition foncière par les communes ;

Vu l'instruction du 10 novembre 1825 insérée au Mémorial des actes d'administration du département, sous le n° 33 ;

Donne avis que M. le juge de paix du 4^e arrondissement de Lyon procédera, dans son auditoire, situé rue de l'Annonciade, n° 24, pendant huit jours consécutifs, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, à dater du vendredi 12 de ce mois, à l'enquête qui sera ouverte afin de constater l'opinion des propriétaires et des habitants de la Croix-Rousse pour ou contre l'acquisition de la propriété Rousset occupée actuellement par la mairie et destinée à l'établissement définitif du siège de l'administration municipale, et plus tard à la construction d'un Hôtel-de-Ville.

En conséquence, lesdits propriétaires et habitants seront admis, pendant le délai de huitaine ci-dessus fixé, c'est-à-dire du 12 au 20 du courant inclusivement, le dimanche excepté, à donner à M. le juge de paix leur avis favorable ou contraire à l'acquisition dont il s'agit.

Le présent avis sera affiché dans l'étendue de cette ville, et sera, en outre, inséré dans les journaux de la ville de Lyon.

Fait à la mairie, le 2 novembre 1841.

Le maire de la Croix-Rousse, CABIAS.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Avis. — On demande de bons ouvriers chaudronniers et ferblantiers pour travailler à leurs pièces ou à la journée, à leur choix.

S'adresser place Saint-Laurent, n° 3.

JACOTOT ET SA MÉTHODE,

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET SUBSTANTIEL

à l'usage des hommes de bonne foi qui n'ont qu'une heure à donner à l'étude d'une idée nouvelle.

Deuxième édition in-8°. — Prix : 1 fr. 25 cent.

PAR AUGUSTE GUYARD.

LE TRÉSOR DES IGNORANTS ET DES PAUVRES,

PAR LE MÊME.

A Lyon, chez Savy, quai des Célestins, et Giraudier, libraire, place Bellecour.

A Paris, chez Mansut, place Saint-André-des-Arts ;
A Genève, chez Charburlier. (28)

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5, et rue Pizai, n° 1.

ADJUDICATION PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

le samedi quatre décembre 1841,

D'UNE MAISON,

d'un vaste chantier, des hangars

QUI SERVAIENT A L'EXPLOITATION DU COMMERCE DE BOIS DU SIEUR CHRISTOPHE PRADIER ;

Le tout sis à Vaise, rue de la Roquette.

Mise à prix 20,000 fr. (3660)

Etude de M^e Magdinier, avoué à Saint-Etienne, place Royale, n° 3.

VENTE AUX ENCHÈRES,

En l'audience des criées du tribunal civil de Saint-Etienne,

Le dix novembre prochain, à dix heures du matin,

DE TRÉFONDS HOUILLERS

gisant sous une superficie de 15 hectares,

et composant la concession de Montaud,

AYANT APPARTENU A M. DELADRET,

Et dans laquelle existe un puits d'exploitation traversant trois couches d'une qualité supérieure.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Magdinier. (2708)

ÉTUDE DE M^e RENARD, NOTAIRE A BEAUNE (COTE-D'OR.)

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

BELLE ET GRANDE TERRE PATRIMONIALE,

Appelée la Terre de Joursanvault.

Située sur les finages de Joursanvault, Champignolles, Saussey et lieux voisins, arrondissement de Beaune, sur la route de Paris à Lyon,

A vendre définitivement le 11 décembre 1841, heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Renard, y commis par justice.

Cette terre, de la contenance d'environ 140 hectares, dont 25 hectares en prés, 65 hectares en terres et 50 hectares en bois, avec maisons d'exploitation et un grand corps de bâtiments de maître, à la suite duquel se trouve un parc; d'un rapport annuel de cinq pour cent à cause de la grande facilité de son amodiation et de la croissance des bois, et dans un des plus fertiles et pittoresques vallons de la Côte-d'Or, sera d'abord vendue en trois lots, sous la réserve du bloc sur l'ensemble de la propriété.

Le premier lot comprendra l'ancien domaine, de la contenance d'environ 123 hectares, tel qu'il existait au 12 décembre 1834, sur la mise à prix de 107,990 fr.

De ce lot, comme aussi du bloc, pourra être distraite, pour être vendue séparément, la maison occupée par une sœur de la Providence, désignée sous l'article 2 du rapport des experts, et estimée trois mille francs.

Le second lot se composera de 32 parcelles, de la contenance d'environ 15 hectares, acquises de M. et M^{me} Daclin, et incorporées à l'ancien domaine, sur la mise à prix de 10,000 fr.

Et le troisième lot de 3 parcelles, de la contenance d'environ 2 hectares, acquises de M. et M^{me} Charreau, et également incorporées à l'ancien domaine, sur la mise à prix de 1,500 fr.

Total de l'estimation des experts 119,490 fr.

Elle dépend de la faillite de feu M. Herménégilde-Joseph-Alexandre-Guillaume Gaignarre, baron de Joursanvault, qui était propriétaire et négociant à Beaune.

La vente en est poursuivie par M. Christophe Merian-Bourcard, rentier, demeurant à Bâle (Suisse), créancier hypothécaire, en présence et du consentement de M. Philibert Vinceneux, demeurant à Beaune, syndic de ladite faillite.

Le prix sera payable à Beaune, en quatre termes, d'année à année, à partir du jour de l'adjudication, époque fixée pour l'entrée en jouissance.

Aucuns frais extraordinaires ne seront mis à la charge des adjudicataires. (5408)

Pour tous les renseignements, s'adresser audit M^e Renard, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

ÉTUDE DE M^e DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le public est prévenu que le mardi seize novembre 1841, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Dugueyt, commis à ces fins, et en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située, quai Saint-Antoine, n° 31, à la vente, en partie judiciaire et en partie volontaire, et par la voie des enchères :

1^o D'une maison située à Lyon, rue de Bourbon, n° 22 ;

2^o De deux parties de saulées sur les bords du Rhône, à Oullins.

S'adresser à l'étude dudit M^e Dugueyt pour prendre connaissance du cahier des charges de cette adjudication. (4595)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10, SUCCESSION DE M^e RAMBAUD.

A vendre, en un seul ou en cinq lots,

Petite maison, autre sur le derrière emplacement à bâtir vigne et jardin ;

Le tout situé sur la rue du Faubourg-de-Bresse, commune de Caluire (Rhône).

S'adresser audit M^e Laval. (4884)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON, RUE BAT-D'ARGENT, 22.

(3) A vendre de suite.

Un fonds de pension bourgeoise, très-anciennement connu à Lyon, avec le mobilier convenable et la suite d'une location avantageuse.

S'adresser audit M^e Tavernier.

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A placer.

On offre 40,000 francs en un seul placement ou deux placements de 20,000 francs chacun, par bonne et sûre hypothèque.

S'adresser audit M^e Hodieu. (6635)

(11050) A vendre.

Belle Maison neuve, située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre. La maison a quatre étages, caves voûtées, greniers et pompe.—Le revenu est de 4,400 fr.—La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M^{me} Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(17) A vendre.

Un hôtel garni, composé de dix-huit appartements séparés et salle à manger de quatre-vingts couverts. S'adresser au bureau du journal le Lyonnais.

(35) A vendre de suite.

Un joli et bon fonds de café, situé sur la place des Terreaux, offrant à l'acquéreur un bénéfice certain de dix à quinze francs par jour, après tous frais levés.—Prix très-modéré.

S'adresser à M. Laguet, épiciier, grande rue Sainte-Catherine, n° 14.

(34) A vendre pour cause de décès.

Un fonds de charcutier, bien achalandé. S'adresser, rue des Farges, n° 126, chez M^{lle} Crépu.

(11201) A vendre.

Mûriers de toutes espèces, plein vent, greffés, et pourrettes en belle qualité, graine de vers à soie. S'adresser chez M. Clément, marchand de lingerie et nouveautés, aux Brotteaux, rue Madame, n° 13, à Lyon.

(31) A louer au 1^{er} janvier 1842.

Magasin ou Entrepôt de Charbon, situé à la Gare de Perrache, cours Charlemagne, n° 100 et 102, en face de la Compagnie du chemin de fer. Il est muni de plusieurs estacades, de maison, de bascule, etc.

S'adresser à M. Berthaud, place Louis XVI, n° 8, à Lyon, et à M. Emile Marsais, directeur des mines Grangette et Culatte, aux Villes, près Saint-Etienne.

AVIS.—M. BERNARD a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera à Lyon du 6 au 7 novembre pour y rester dix jours avec un grand assortiment de chevaux danois et mecklenbourgeois propres au service de la selle et de la voiture.

Il descendra chez M^{me} Simon, hôtel de la Boucle, faubourg Saint-Clair, à Lyon. (9)

AVIS.—MM. Villard et Bes, fabricants de COUVERTURES, rue de la Cage, n° 10, tiennent un dépôt des mêmes articles en laine, crin, plumes, duvet, couil et toile pour matelas, cours de Brosses, maison Roland, sur le pont de la Guillotière. (11199)

AVIS.—M. Biernguet, conducteur des ponts et chaussées, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il donnera chez lui ou à domicile des leçons de mathématiques, d'arpentage, etc., et se charge de préparer les jeunes gens à l'examen exigé pour être admis dans l'administration des ponts et chaussées. (39)

AVIS.—On demande un élève en pharmacie pour Lyon. Il y a de bons appointements.

S'adresser à M. Biétrix aîné, droguiste, rue de l'Enfant-qui-pisse. (7422)

AVIS.—On a trouvé une chaîne de cou en or, pour femme.

Ceux qui l'ont perdue sont priés de passer chez M. Buiss on, horloger-bijoutier, à la Guillotière, cours de Brosses. (16)

AVIS.—On a perdu mardi dernier 2 novembre UN PETIT LIVRET D'OUVRIER, dans lequel il y avait plusieurs factures et un effet simple de 200 f. (27)

Il y aura récompense pour celui qui le rapportera chez M. Rolachon, marchand épiciier, grande rue de l'Hôpital, n° 42.

AVIS.—Un célibataire de quarante ans, bon comptable, belle main et connaissant les affaires, demande un emploi ; il offre un cautionnement de 6,000 fr.

S'adresser chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (32)

LANGUE ANGLAISE.

Cours de trois mois.

M. HAWKING, professeur de langue anglaise, a l'honneur de prévenir les messieurs et les dames de Lyon qu'il ouvrira lundi 8 et mardi 9 novembre, deux cours de cette langue (chaque cours n'aura que six élèves au plus) : le premier, les lundis, mercredis et vendredis, de six à sept heures du matin, et le deuxième, les mardis, jeudis et samedis, de neuf à dix heures du soir. Il y aura les mêmes jours des cours pour les dames de midi à une heure.

Les prix des cours seront les mêmes que l'année dernière. Le professeur donne des leçons particulières en ville et à son domicile, rue Basse-Ville, 8, au 2^e. Il se trouve chez lui, tous les jours, de deux à quatre heures. (29)

ARGILES RÉFRACTAIRES.

MM. SALLIGNIAC et C^e, marchands de vins fins et liqueurs, place de la Boucherie-des-Terreux, n° 1, sont seuls à Lyon chargés de la vente des argiles réfractaires provenant de terrains primitifs appartenant à M. VASCHALDE, de Bérard, près Saint-Etienne. Voici la composition de ces Argiles :

Eau		12	50
Alumine		40	»
Silice		47	»
Traces de fer et de chaux.		»	50

100 »

Cette composition se rapproche tout-à-fait de celles de Devonshire (Angleterre) et de Hesse (Allemagne).

Il sera donc inutile de décrire plus longuement ses qualités, les creusets de Devonshire et de Hesse étant connus de tous les industriels. (30)

En résumé, elle luttera avec avantage contre toutes celles employées dans notre pays, et elle est essentiellement bonne pour la fabrication des Briques réfractaires de première qualité, pour celle des Creusets d'aciéries, de verreries, etc.

PERRUQUES ET TOUPETS,

Nouveau système de ressorts métalliques.

Ces nouvelles montures ont l'avantage de ne pas faire éprouver une pression comme le font généralement les métalliques ordinaires. On observera que l'effet de la pression de ces nouveaux ressorts est retenu par un procédé récemment acquis.

M. VAURIS a l'honneur de faire savoir que la finition, une des parties les plus importantes de ses ouvrages, est traitée par un système qui fait totalement illusion. Ce nouveau procédé est destiné aux dames qui seraient privées de leurs cheveux ou qui auraient pris les cheveux blancs. Ces nouveaux ouvrages n'ont aucun rapport avec ceux lourds et épais qui se sont confectionnés jusqu'à ce jour. On trouvera des échantillons chez M. VAURIS, coiffeur, place du Port-du-Roi, à Lyon.

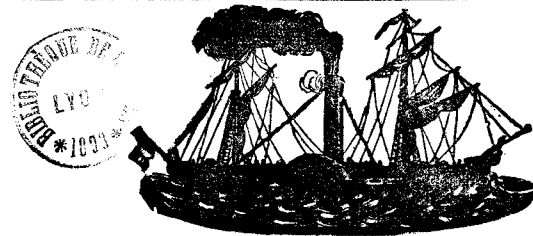
PENSIONNAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(2) De la Croix-Blanche.

Paroisse de Saint-Irénée, à Lyon,

AUTORISÉ PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE.

Jusqu'à présent cette spécialité manquait à la ville de Lyon. Nous engageons les pères de famille à visiter ce bel établissement qui ne laisse rien à désirer sous le triple rapport de la morale, de l'hygiène et de l'instruction.—Les jeunes gens qui sortent de ce pensionnat, et qui ont acquis en peu de temps l'instruction nécessaire pour se placer avantageusement, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, sont les plus sûrs garants que le directeur, M. BUGUER, puisse donner aux chefs de famille.—On prépare aussi les jeunes gens pour l'Ecole des Mines, l'Ecole centrale de Paris, l'Ecole de Châlons-sur-Marne, etc.—Un ecclésiastique, choisi d'après des renseignements pris à l'archevêché, est attaché à cet établissement.



LE CROCODILE, LE MARSOULIN, LE MISTRAL ET LE SIROCCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône,

SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES 1/2 DU MATIN.

Premières. Secondes.

Pour VALENCE 4 f. 2 f.
AVIGNON et BEAUCAIRE } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, DE LA RUE POULAILLERIE, 19.